REVENU QUÉBEC

TP-1.D.R (2017-12)

T **R** Annexe

Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Si le total de vos revenus nets d'entreprise, de vos revenus d'emploi assujettis au RQAP et de votre rétribution cotisable comme responsable d'une ressource de type familial ou d'une ressource intermédiaire **est inférieur à 2 000 $**, vous n'avez pas de cotisation à payer.

A Cotisation pour un travail autonome

Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 27 de l'annexe L). Si le résultat **est négatif**, inscrivez 0.		10			
Rétribution cotisable d'un responsable d'une ressource de type familial ou d'une ressource intermédiaire (montant de la ligne 40 de l'annexe L)	+	11			
Additionnez les montants des lignes 10 et 11.	=	12			
Revenu maximal assurable				13	72 500,00
Total des montants des *cases I de vos relevés 1*. Si une case I est vide, montant de la *case A du relevé 1*.		14			
Revenu d'emploi pour un travail hors du Québec (ligne 32 ci-dessous)	+	16			
Additionnez les montants des lignes 14 et 16.	=	18		▶ 18	
Montant de la ligne 13 moins celui de la ligne 18. Si le montant **est négatif**, inscrivez 0.				= 20	
Inscrivez **le moins élevé** des montants des lignes 12 et 20.				22	
Montant de la ligne 22 multiplié par 0,973 % (**maximum : 705,43 $**).				×	0,973 %
Reportez le résultat à la ligne 439 de votre déclaration. **Cotisation au RQAP**				= 24	
Montant de la ligne 24 multiplié par 43,680 %.				×	43,680 %
Reportez le résultat à la ligne 248 de votre déclaration. Si vous avez inscrit un montant à la ligne 11, consultez le guide à la ligne 248. **Déduction pour cotisation au RQAP**				= 26	

B Cotisation pour un résident du Québec qui a travaillé hors du Québec

Effectuez les calculs ci-dessous pour les revenus d'emploi gagnés hors du Québec et pour lesquels vous n'avez pas reçu de relevé 1.

Revenu provenant d'un emploi au Canada mais hors du Québec, *feuillet T4, case 14*				30	
Revenu provenant d'un emploi hors du Canada pour lequel vous n'avez pas reçu de relevé 1	+			31	
Additionnez les montants des lignes 30 et 31.	=			32	
Revenu maximal assurable				33	72 500,00
Total des montants des *cases I de vos relevés 1*. Si une case I est vide, montant de la *case A du relevé 1*.	–			34	
Montant de la ligne 33 moins celui de la ligne 34. Si le montant **est négatif**, inscrivez 0.	=			35	
Inscrivez **le moins élevé** des montants des lignes 32 et 35.				36	
Montant de la ligne 36 multiplié par 0,548 %				×	0,548 %
				= 37	
Montant de la ligne 450 de votre déclaration de revenus **fédérale**		38			
Montant de la ligne 451 de votre déclaration de revenus **fédérale**	–	40			
Montant de la ligne 38 moins celui de la ligne 40	=	42		▶ 42	
Montant de la ligne 37 moins celui de la ligne 42. **Reportez le résultat à la ligne 439 de votre déclaration de revenus provinciale.** **Cotisation au RQAP**				= 44	

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.

T7R1 ZZ 84558249

R